

# AUTHENTICATION IN ART

AiA Art News-service



## **Un tableau « possiblement attribué à Caravage » classé trésor national**



1. Louis Finson (1670/78 ?-1617), d'après le Caravage

*Judith décapitant Holopherne*

Huile sur toile - 137 x 147 cm

Naples, Banco Intesa Sanpaolo

Photo : Didier Rykner

2/4/16 - **Trésor national et redécouverte** - L'information est [parue dans le Journal Officiel du 31 mars](#), et nous en parlons le 2 avril, il ne peut donc y avoir aucune ambiguïté : il ne s'agit pas d'un poisson d'avril, même si cela pourrait y faire penser.

Un tableau présenté comme un original de Caravage a fait l'objet le 25 mars 2016 d'une interdiction temporaire de sortie du territoire. L'œuvre est une complète redécouverte et elle est mise en vente par l'intermédiaire d'un expert parisien très connu. Celui-ci s'est cependant engagé pour l'instant auprès du vendeur à ne pas communiquer, à ne pas montrer le tableau et à ne fournir aucune image. Ce dernier point n'est pas réhabilitaire car une copie très fidèle existe, peinte par le flamand Louis Finson, et aujourd'hui conservée par la Banca Intesa San Paolo qui l'expose d'ailleurs au public dans son palais napolitain. Il représente *Judith décapitant Holopherne* (*ill. 1*). Le tableau est donc une variante de celui conservé à la Galleria nazionale d'arte antica de Rome (*ill. 2*).



2. Michelangelo Merisi, dit le Caravage ou Caravaggio

*Judith décapitant Holopherne*

Huile sur toile - 145 x 195 cm

Rome, Galleria Nazionale d'Arte Antica

Photo : D. R. (domaine public)

En 1607, Frans Pourbus indiquait qu'il avait vu l'original de Caravaggio dans l'atelier de Finson à Naples. Ce n'est d'ailleurs pas le seul tableau d'après Caravage peint par Louis Finson. On peut en effet citer la *Madeleine*, conservée au Musée des Beaux-Arts de Marseille et dont l'original reste probablement encore à retrouver même si Mina Gregori, encore récemment, pense l'avoir découvert, ou la *Crucifixion de saint André* du Musée des Beaux-Arts de Dijon, copie du tableau de Caravage conservé à Cleveland. Le texte de l'arrêté paru au Journal Officiel est inhabituellement peu explicite. Il dit en effet que l'œuvre est « *possiblement attribuée à Caravage* » et ajoute qu'elle « *mérit[e] d'être retenue sur le territoire comme un jalon très important du caravagisme, dont le parcours et l'attribution restent encore à approfondir* ». D'après la rapide enquête que nous avons pu faire, les avis sont partagés, mais les connaisseurs les plus crédibles penchent fermement pour l'attribution à Caravage, ce qui nous fait penser que ce tableau est authentique, contrairement à de nombreuses redécouvertes récentes assez farfelues (voir [nos articles](#)).

Est-ce l'effet Rembrandt ? Toujours est-il que le Louvre et le ministère de la Culture ont ici joué - pour l'instant - leur rôle en refusant de délivrer le certificat. Car le prix demandé, selon nos informations,

serait de 110 millions d'euros, ce qui correspond probablement à la valeur d'une toile authentique de Caravage (nul doute qu'au moins trois musées américains pourraient être sur les rangs). Si l'œuvre est réellement autographe, il est évident que la France ne peut pas se permettre de la laisser sortir. Caravage est l'un des plus grands génies de la peinture occidentale, et ses œuvres sont encore beaucoup plus rares que celles de Rembrandt.

Deux choses sont désormais nécessaires. Être certain que la toile est réellement l'original de Caravage (en espérant qu'elle pourra être bientôt visible), puis mettre tout en œuvre pour l'acquérir. Rappelons qu'il était « impossible » d'acheter les Rembrandt et qu'il a suffi de le vouloir pour le faire (ou au moins le faire à moitié). Il est évident qu'un tableau de ce genre ne peut être acheté par le Louvre dans le cadre de ses budgets et que d'autres solutions doivent être trouvées (on peut en imaginer beaucoup). Il faut que tout soit mis en œuvre et que le ministère et le Louvre ne partent pas battus d'avance. Ce serait une honte pour la France, un pays capable de dépenser 100 millions d'euros pour simplement présenter (sans aucune garantie de l'obtenir) une candidature à des Jeux Olympiques ruineux, et qui ne saurait pas trouver la même somme pour enrichir le patrimoine d'un tableau susceptible de faire venir des centaines de milliers de touristes à Paris.

Didier Rykner, samedi 2 avril 2016